



Patrimoine Privé 8

Une solution unique pour votre ISF.

- Une gamme diversifiée de mandats de gestion privée.
- Des avantages exceptionnels en matière de transmission.
- Un contrat trois fois récompensé.



Un environnement privilégié pour votre patrimoine

Conçu en partenariat avec la compagnie d'assurance Axéria Vie et la société de gestion Primonial FundQuest, **Patrimoine Privé 8** est un contrat d'assurance sur la vie diversifié, conjuguant expertise, innovation et gestion privée.

Ce contrat, non rachetable, est remboursé automatiquement au terme de 8 ans, sauf cas de sortie anticipée ⁽¹⁾ ou dénouement en cas de décès.

➤ Outils performants :

pour être informé régulièrement grâce à un suivi simple et clair.

➤ Adhésion au Collège du Patrimoine :

pour disposer d'une surveillance permanente du contrat et des performances financières.

➤ Prix de l'Innovation décernés par la presse :



Prix Spécial 2008 de l'Innovation
Le Revenu



Pyramide d'or 2008 de l'Innovation
Investissement Conseils



Oscar 2008 de l'Innovation
Gestion de Fortune

Une gestion privée pour plus de tranquillité

Grâce à notre partenaire Primonial FundQuest, spécialiste de la multigestion, accédez à une véritable gestion privée.



Des supports financiers

Notre sélection de fonds internes vous permet de déterminer le mode

Patrimoine Privé Monétaire



Préserver et valoriser régulièrement le capital avec une prise de risque la plus réduite possible.



24 mois minimum.

Patrimoine Privé Tempéré



Profiter des meilleures opportunités des classes d'actifs monétaires, obligataires et d'actions, avec un risque maîtrisé.



4 ans minimum.

Patrimoine Privé Dynamique



Bénéficier de manière opportuniste du potentiel à long terme des marchés internationaux d'actions et d'obligations.



6 ans minimum.

HO
D'INVE
RECO

Un avantage unique pour votre investissement

Dans le cadre de la fiscalité actuellement en vigueur, la durée de 8 ans vous permet de bénéficier d'avantages exclusifs :

Vous optimisez votre imposition à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune pendant toute la durée du contrat.

Seuls les contrats d'assurance rachetables (ou les primes des contrats non rachetables versées après 70 ans) sont intégrés au patrimoine soumis à l'ISF⁽¹⁾.

Ainsi les primes versées sur Patrimoine Privé 8 avant 70 ans et les plus-values ne s'intègrent pas dans l'assiette taxable à l'ISF.

Une sortie anticipée est possible en cas de chômage, cessation d'activité non salariée, invalidité⁽²⁾.

Une fiscalité allégée pour votre patrimoine

Pendant la vie du contrat

- Pas d'imposition sur vos plus-values en cas d'arbitrage.
- En cas de sortie anticipée : pas d'imposition sur les rachats, hors prélèvements sociaux (sauf en cas d'invalidité, où même les prélèvements sociaux ne sont pas dus).

A la sortie du contrat au terme des 8 ans

- Exonération partielle des plus-values⁽³⁾



Pour mieux transmettre votre capital

- Transmission des primes versées sans droits de succession au conjoint bénéficiaire et dans les limites légales aux autres bénéficiaires⁽⁵⁾



- Les intérêts et plus-values sont totalement exonérés.

Financiers à la carte

de gestion qui s'adapte parfaitement à votre profil d'investisseur.

OBJECTIF

ORIZON
D'INVESTISSEMENT
DEMANDÉ

Patrimoine Privé Actions européennes

Bénéficier de la solidité des fondamentaux européens dynamisés par les pays de l'Est.



6 ans minimum.

Patrimoine Privé Actions pays émergents

Tirer profit du dynamisme des pays émergents, en tant que futur moteur de la reprise économique mondiale.



8 ans.

Patrimoine Privé Matières premières

Profiter du fort potentiel de croissance à long terme des secteurs miniers, pétroliers et agricoles, dans un contexte de baisse des réserves mondiales.



8 ans.

Patrimoine Management & Associés
Société de Courtage d'Assurances
Société par Actions Simplifiée au capital
de 45 530 euros
484 304 696 R.C.S Paris,
N° immatriculation ORIAS : 07 023 148
Siège Social :
21 rue de la Banque - 75002 Paris

Axéria Vie (April Group)
Société d'Assurance sur la Vie
Société Anonyme au capital
de 40 042 327 euros,
régie par le Code des Assurances,
immatriculée au RCS Paris 487 739 963,
Siège social :
33 rue de Châteaudun - 75009 Paris

CABINET SPONTINI-KERFLECH

6, rue de Rohan 35000 Rennes

Tel: 33 2 99 79 39 91

Secrétariat: 33 2 98 96 33 77

E-fax: 33 8 20 48 21 76

Gsm: 33 6 60 09 64 90

www.spontini-kerflech.com

Presse

contact.presse@patrimoinemanagement.fr

Souscripteur du contrat :

Le Collège du patrimoine

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

66 avenue des Champs Elysées

Bât. C - 7^{ème} étage

75008 Paris

Primonial FundQuest

Société par Actions Simplifiée au capital

societal de 584 416 EUR

immatriculée au Registre du Commerce et

des Sociétés de Paris sous le n° 4911 64 612 et

agrée en qualité de société de gestion de

portefeuille le 3 août 2006 sous le

n° GP 06 000021.

Siège social :

21 rue de la Banque - 75002 Paris.

[1] Article 885 F du Code Général des Impôts.

[2] Une sortie anticipée est possible dans les 3 cas suivants :

- expiration des droits de l'assuré aux allocations chômage prévues par le code du travail en cas de licenciement, ou le fait pour un assuré qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre de conseil de surveillance, et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation,

- cessation d'activité non salariée de l'assuré à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application des dispositions de la loi n°85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises,

- invalidité de l'assuré correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale.

[3] Les revenus sont exonérés d'impôts au terme de 8 ans de détention dans une limite annuelle de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple ; au-delà, ils sont imposés, au choix du contribuable, soit à un taux de prélevement forfaitaire libératoire faible, fixé à 7,50 % (hors prélèvements sociaux en vigueur), soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon la fiscalité en vigueur).

[4] Prélèvements sociaux en vigueur au 1^{er} janvier 2009 : 12,1 %.

[5] Pour le capital transmis correspondant aux primes versées avant 70 ans : en cas de décès, le capital est transmis au conjoint bénéficiaire en exonération de droits de succession. Pour les autres bénéficiaire(s) désigné(s), exonération des primes versées dans la limite de 152 500 euros par bénéficiaire, au-delà taxation forfaitaire de 20 % (les plus-values sont exonérées). Pour le capital transmis correspondant aux primes versées après 70 ans : exonération du capital transmis au conjoint bénéficiaire, et pour les autres bénéficiaires : exonération des primes versées dans la limite de 30 500 euros et au-delà, taxation des primes selon le barème des droits de succession (les plus-values sont exonérées). Ces seuils d'exonération s'entendent tous contrats confondus (selon la fiscalité en vigueur). Patrimoine Privé 8 est un contrat collectif souscrit par le Collège du Patrimoine.

Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte proposées dans les formules et la gestion libre ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus en vigueur disponible gratuitement et sur simple demande auprès de Patrimoine Management & Associés.

Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas en lui-même une offre commerciale. Les informations d'ordre fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les conditions générales du contrat d'assurance vie Patrimoine Privé 8 de Axéria Vie sont disponibles sur simple demande effectuée auprès de Patrimoine Management & Associés, 21 rue de la Banque, 75002 Paris.

Informations relatives à l'activité d'intermédiation en assurance :

En application de l'article L520-1-II-6-1^{er} du Code des Assurances, Patrimoine Management & Associés, vous informe :

• ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
• travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Axéria Vie, Cardif Assurance Vie, Generali Patrimoine, Investilife France, La Mondiale Partenaire, Dexia Epargne Pension, Inora Life.

La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Patrimoine Management & Associés.

Numéro d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148. Ce numéro est consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.orias.fr

Liens Financiers : La compagnie d'assurances Cardif Retraite Assurances Vie, filiale de BNP Paribas Assurance, détient 70 % du capital de Patrimoine Management & Associés.

Coordonnées du service réclamations : Patrimoine Management & Associés - Département litiges et contentieux
21 rue la Banque 75002 Paris. Coordonnées de L'ACAM : 61 rue Talbaut 75009 Paris.